

Bulletin d'inscription ANNUEL saison 2024-2025 SPECIAL ADOS et JEUNES ADULTES

du lundi 23 septembre 2024 au vendredi 20 juin 2025

Si mineur, informations du responsable légal :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone portable : **Adresse mail** :

Informations élève :

Nom :

Prénom :

Classe :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone portable : **Adresse mail** :

Choix	Créneau - toutes les semaines (hors vacances scolaires)	Tarif annuel*	Règlement en 3 chèques
	SANS Pass culture spécial BOOK (Ados) - 1 fois par mois - 4h	760 €	280+250+230
	AVEC Pass Culture spécial BOOK (Ados) - 1 fois par mois - 4h	499 €	167+166+166

- Je suis assuré-e et dégage toutes responsabilités de l'organisatrice en cas d'incidents, sans aucune exceptions, ni réserves.
- Je joins le règlement correspondant à mon choix pour l'année d'ateliers **2024/2025**
- J'ai pris connaissance et j'accepte les règles de bons usages de l'atelier (voir ci-après)

Date: Signature:

Page 1 à imprimer et à remettre en main propre ou par courrier

Chèques à libeller à l'ordre de **Nadej GUNALP**

Adresse : 2 venelle des Beaux Chants, 44350 Guérande

Téléphone : 07.81.55.06.20/ SIRET 81328209200036

Site : www.nadejart.fr

Tout bulletin incomplet ne sera pas pris en compte pour l'inscription.

La liste du matériel à prévoir sera fournie avant la rentrée

Pensez à envoyer un mail : graindecouleurs@gmail.com pour vérifier qu'il reste de la place
(Facture possible sur demande)



Atelier Grain de couleurs, session 2024-2025

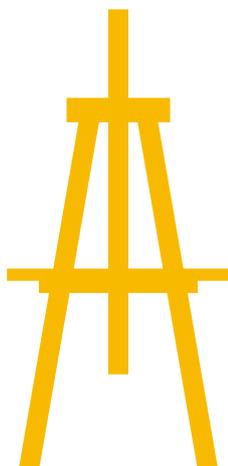
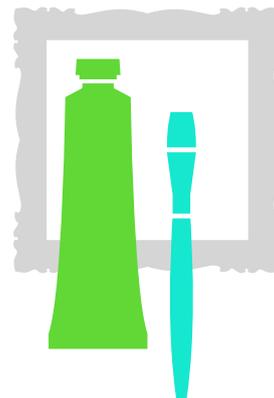
Les règles de bons usages...

Matériel :

->Le matériel n'est pas fourni* vous devrez penser à ramener vos médiums (peintures, pastels...) et supports (papier, toiles...).

Liste possible sur demande.

* sauf groupe ados, une partie du matériel sera fourni



Paiement :

- Le règlement s'effectue à l'année, **PAS DE REMBOURSEMENT POSSIBLE pour quelque raison que se soit.**
- Trois chèques sont demandés en une seule fois au moment de l'inscription, ils seront encaissés en *octobre, novembre* et *décembre*.
- Des petits frais supplémentaires peuvent être parfois demandés en cours d'année lors de l'organisation de sortie ou d'exposition.

Séances :



- En cas d'absence il n'y a pas de remboursement
- Les horaires de cours doivent être respectés.
- Il n'y a pas cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés (sauf mention explicite).

Et surtout : Ne pas oublier ...:

... de ramener votre bonne humeur !

